



## LES BONNES PRATIQUES POUR UNE MEILLEURE GESTION DE LA FIN DE VIE DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

par Rémi **Haquin**<sup>1</sup>

Créée en 2001 à l'initiative de l'Union de l'Industrie de la Protection des Plantes, A.D.I.VALOR est le fruit d'une **démarche interprofessionnelle** ; elle a pour actionnaires l'ensemble des partenaires opérationnels et financiers de la filière :

- Les **metteurs en marché**, industriels ou importateurs, via la société COVADA (51% du capital d'A.D.I.VALOR), contrôlée par l'Union des Industries de la Protection des Plantes (UIPP)<sup>2</sup>. COVADA gère la collecte de l'éco contribution prélevée lors de la vente des produits. Cette éco contribution est reversée à ADIVALOR pour le financement des programmes de collecte « emballages vides de produits phytopharmaceutiques » et « produits phytopharmaceutiques non utilisables »,
- les **distributeurs** de produits d'agrofourmiture qui sont les principaux opérateurs de collecte dans le dispositif A.D.I.VALOR, représentés par Coop de France - métiers du grain, l'Union des Coopératives INVIVO et la Fédération du Négoce Agricole,
- Les **agriculteurs**, représentés par la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA) et l'Assemblée Permanente des Chambres d'agriculture (APCA).

A.D.I.VALOR est une **réponse volontaire** aux orientations définies par la loi de programmation n° 2009-967 du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, et plus récemment, les dispositions de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Elle est reconnue par un accord-cadre avec le Ministère de l'Ecologie, dont la troisième édition est en préparation, pour la période 2016-2020.

**Dans la pratique**, 285.000 utilisateurs professionnels, agriculteurs et professionnels des espaces verts, apportent chaque année leurs emballages usagés dans l'un des 6.000 points d'apport mis à leur disposition par les 1.200 opérateurs de collecte, principalement distributeurs, partenaires d'A.D.I.VALOR. Après regroupement, A.D.I.VALOR organise la récupération des plastiques et des emballages via des entreprises spécialisées. Les déchets collectés sont expédiés vers des sites de valorisation, ou transférés sur des plateformes de transit où ils font l'objet d'un tri et d'un prétraitement (mise en balle, broyage).

<sup>1</sup> Président ADIVALOR, 68, cours Albert Thomas, 69008 Lyon.

<sup>2</sup> L'entrée de l'UPJ (Union des Professionnels du Jardin et des Espaces Verts) au capital de COVADA a permis l'ouverture du dispositif aux professionnels non agricoles : entreprises d'espaces verts, collectivités.

Les Chambres d'Agriculture et d'autres organismes de développement, appuyés par le réseau FNSEA, contribuent à l'organisation et à l'information sur les collectes, à l'échelle du département ou de la région.

**En 2014**, 83% des emballages vides de produits phytopharmaceutiques (EVPP) ont été collectés. Le **bon rinçage des bidons** lors de l'utilisation des produits est devenu la pratique courante. **Deux bidons collectés sur trois ont pu ainsi être recyclés** dans des conditions strictement contrôlées et pour des usages déterminés (tubes pour l'industrie, câble électrique, ...).

**10.700 tonnes de produits phytopharmaceutiques non utilisables (PPNU)** ont été éliminés de 2001 à 2014. Selon les études menées par A.D.I.VALOR, les stocks résiduels concernent désormais moins de 10% des exploitations agricoles.

La Ferme France est aujourd'hui exemplaire dans la gestion de ses déchets: son engagement volontaire et les résultats atteints sont considérés aujourd'hui comme exemplaires, tant en France qu'en Europe.